

Conseil Communal 15 octobre

Tous les conseillers communaux étaient présents. La séance commençait à 20h03.

RUBRIQUES FIXES

1. Questions des conseillers

Aucune question n'a été posée.

ADMINISTRATION

2. Les congés compensatoires du personnel pour l'année 2010

14 conseillers donnent un vote positif. Un conseiller donne un vote non valable.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Résiliation de la convention avec la Société flamande des Eaux

La commune a un accord avec INFRAX pour le raccordement d'égouts privés. L'accord avec la Société flamande des Eaux doit donc être annulé.

A partir du 1^{er} janvier un raccordement à l'égout coûterait 650 € chez Infrac. (contre 500 à 2000 avant ce jour)

(14 oui, 1 non valable)

FINANCES ET BUDGET

4. Modifications budgétaires

Le budget communal reste très positif avec (encore une fois) une augmentation de la réserve communale avec 300.000 euro jusqu'à 1.386.000 euro. La pomme verte pour les futurs responsables restera donc une bonne tarte aux pommes au lieu d'une compote au bord d'un gouffre très profond.

Malgré le manque de dividendes (e.a. Dexia par la crise) le budget ordinaire reste stable et positif avec un boni de plus de 82.000 euros.

Le budget extraordinaire donne un résultat de plus de 21.000 euro en positif.

(vote 9 oui, 5 non, 1 vote non valable)

5. Achat terrain à Mouland (zone PME)

La commune s'engage à acheter un terrain enfermé au prix de 8,9 € le m² + une indemnité de emploi de 20,9 %. L'accord doit être négocié avec le propriétaire. (14 oui, 1 non valable)

6. Achat de terrains pour la zone artisanale Wersterveld (la long de la route de Warsage) - proposition de règlement d'une contestation juridique

Dossier difficile. La commune demandera des avis à la communauté flamande afin de conclure ce dossier. Il nous manque encore un bout de terrain. Le ministre a pourtant signé l'autorisation d'expropriation. Il faudra indemniser un ancien locataire et si possible tout devrait se faire à l'amiable. Le dossier reviendra encore sur la table du conseil. (14 oui, 1 non valable)

AFFAIRES FONCIÈRES

7. Approbation du tracé des routes et travaux d'infrastructure pour le lotissement de la Kleine Landeigendom à Einde à Fouron-Saint-Martin

Comme prévu par le décret, la commune deviendra propriétaire des infrastructures après réalisation. On prévoit un coût de 14.000 € (plus ou moins) pour la commune. (*vote unanime*)